

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°06/2018

Réalisation D'infrastructures D'accueil Pose Et Raccordement Des Câbles à fibres optiques

La Direction Opérationnelle de Guelma lance un avis d'appel d'offres national restreint n° 06/2018 pour le projet :Réalisation D'infrastructures D'accueil Pose Et Raccordement Des Câbles à fibres optiques

-Travaux génie civil et pose câble fibre optique 4G MOBILIS (Nador-Boucheougouf)
9,99 Km

La participation au présent appel d'offres national restreint s'adresse aux entreprises selon le palier suivant :

Palier 02 : pour les lots supérieurs à 5 Km et inférieur à 50 Km : le soumissionnaire doit justifier de la qualification de classification d'un (1) à quatre (4) dont l'activité principale est l'hydraulique ou les travaux publics.

Les entreprises qualifiées et intéressées par le présent avis d'appel d'offres, peuvent retirer auprès de la Direction Opérationnelle de Guelma sise Rue Seridi Mohamed Tahar – Guelma, Bureau des affaires juridiques, le cahier des charges contre le paiement de **5000 DA**, non remboursable, représentant les frais de la documentation.

Les offres doivent être composées :

- 1- D'une offre technique insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention (Offre Technique)
- 2- D'une offre financière insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention (Offre financière).

Les deux 02 offres, technique et financière accompagnées des pièces réglementaires (citées dans le cahier des charges administratif) doivent parvenir, dans une seule enveloppe anonyme portant la mention suivante :

Direction Générale d'Algérie Télécom

Direction Opérationnelle de Guelma

Adresse : Rue Seridi Mohamed Tahar Guelma

Réalisation D'infrastructures D'accueil Pose Et Raccordement Des Câbles à fibres optiques

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

-La date et heure limites de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours** avant **14h00**, à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale.

-Les soumissions qui parviennent après la date et l'heure limites de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

-Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

- Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres qui aura lieu en Séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14 h00** à l'adresse précitée.